



Liste récapitulative des délibérations

Séance du 9 Février 2023

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	001	OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT
2	002	CLOTURE DE LA REGIE "POLICE MUNICIPALE"
3	003	LAUREATS DU CONCOURS DE DECORATIONS DE NOEL
4	004	VALIDATION ET SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION " OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE " (ORT) DITE CHAPEAU ET DE LA CONVENTION " PETITES VILLES DE DEMAIN " (PVD)
5	005	SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION PORTANT PARTENARIAT EN VUE DE LA REVITALISATION DU BASSIN D'EMPLOI DE SAINT-DIZIER
6	006	VENTE DE PARCELLE
7	007	CREATION DE POSTE



Le Maire,
Jean-Alain CHARPENTIER

Le secrétaire de séance,
Alexandre LE MORVAN

République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2023

Référence
001

Objet de la délibération
OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	21

Date de la convocation
02/02/2023

Date d'affichage
03/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 10/02/2023

Et

Publication ou notification du :
10/02/2023

L' an 2023 et le 9 Février à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : BOULANT OPHELIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, VIGNON DE MIGUEL Cécile

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales précise : jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Compte tenu que des dépenses d'investissement ont été engagées et pour ne pas pénaliser nos fournisseurs,

Le Conseil Municipal autorise :

- le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite de 1 563.00 €

Ainsi affectés :

- au 2184 – mobilier : assises mobiles, galettes multicolores et tables flexibles pour l'aménagement de l'espace bibliothèque de l'école chez Nathan Matériel éducatif pour 1 563.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2023

Référence
002

Objet de la délibération
CLOTURE DE LA REGIE "POLICE MUNICIPALE"

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	21

Date de la convocation
02/02/2023

Date d'affichage
03/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 10/02/2023

Et

Publication ou notification du :
10/02/2023

L' an 2023 et le 9 Février à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : BOULANT OPHELIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, VIGNON DE MIGUEL Cécile

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

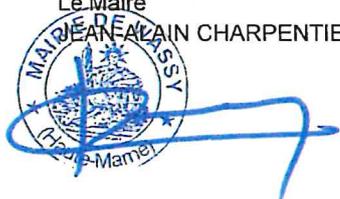
Objet de la délibération : CLOTURE DE LA REGIE "POLICE MUNICIPALE"

La régie relative à la police municipale ne procède plus à aucun encaissement depuis des années. Avec la mise en place du procès-verbal électronique et la diversification des moyens de paiements mis à disposition (internet, téléphone, auprès des débitants de tabac ou d'un guichet des finances publiques), cette régie de recettes est devenue inutile.

Par souci de simplification administrative, le Trésor public incite la commune à la clôturer. En conséquence, le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la dissolution de la régie de recettes de l'Etat auprès de la police municipale de Wassy ainsi que sur la cessation de fonction du régisseur. Le Conseil se prononce favorablement à ces propositions, à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2023

Référence
003

Objet de la délibération
LAUREATS DU CONCOURS DE DECORATIONS DE NOEL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	19

Date de la convocation
02/02/2023

Date d'affichage
03/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 10/02/2023

Et

Publication ou notification du :
10/02/2023

L' an 2023 et le 9 Février à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : BOULANT OPHELIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, VIGNON DE MIGUEL Cécile

Absents : Mme ZUCCALI AGNES, M. HULIN PHILIPPE,

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : LAUREATS DU CONCOURS DE DECORATIONS DE NOEL

Après avis de la commission et sur proposition du Maire, le Conseil décide la remise d'un prix d'une valeur de 70 € aux lauréats suivants :

- DHOBIE Nathalie
- MARTELLE Maryse
- MICHEL Dominique
- BROUILLARD Michel

Ainsi que, pour les vitrines des commerçants :

- Un temps pour soi : bon de 70 €
- Jessy Fleurs : bon de 60 €
- Pharmacie du Dôme : bon de 50 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2023
Le Maire

JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2023

Référence
004

Objet de la délibération
VALIDATION ET SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION " OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE " (ORT) DITE CHAPEAU ET DE LA CONVENTION " PETITES VILLES DE DEMAIN " (PVD)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	19

Date de la convocation
02/02/2023

Date d'affichage
03/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 10/02/2023

Et

Publication ou notification du :
10/02/2023

L' an 2023 et le 9 Février à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : BOULANT OPHELIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, VIGNON DE MIGUEL Cécile

Absents : Mme ZUCCALI AGNES, M. HULIN PHILIPPE,

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : VALIDATION ET SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION " OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE " (ORT) DITE CHAPEAU ET DE LA CONVENTION " PETITES VILLES DE DEMAIN " (PVD)

Créée par la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » la Communauté d'agglomération Saint-Dizier Der & Blaise (CASDDB), la ville de Saint-Dizier, l'Etat et les partenaires du programme signent une première convention le 8 janvier 2018. Cette convention fût homologuée en ORT par La Préfète de la Haute-Marne. Le périmètre ORT est ouvert à d'autres polarités du territoire éligibles au programme « Petites Villes de Demain ». C'est le cas de la commune de Wassy et de la Porte du Der qui ont été désignées lauréates du programme par le préfet de Région.

Le 2 octobre 2021, la CASDDB, les deux villes et les partenaires du programme signent la convention d'adhésion PVD en présence de Madame Jacqueline GOURAULT (ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales). Cette étape marque le début de la phase d'initialisation pour une durée de 18 mois. L'objectif de cette phase a été de définir une stratégie de revitalisation des centres-bourgs

de La Porte du Der et de Wassy. Aujourd'hui, la phase de mise en œuvre doit être engagée et le périmètre ORT acté.

Pour ce faire, il est nécessaire d'adapter les conventionnements existants. Il est proposé les évolutions suivantes :

1) Approuver la convention ORT multisites contenant :

- La stratégie territoriale de l'Agglomération qui guide les politiques communautaires ;
- L'articulation entre la convention dite « chapeau » et la convention ACV et la convention PVD
- Le périmètre ORT multisite intégrant Saint-Dizier, La Porte du Der et Wassy ;
- Le pilotage de l'ORT avec une gouvernance spécifique au programme ACV et PVD

Cette nouvelle convention ORT multisites dite « chapeau » intègre en annexe la convention ACV et son avenant ainsi que la convention PVD. Chacune d'entre elle dispose de ses propres instances de pilotage.

2) Approuver la convention PVD contenant :

- L'ambition des PVD
- La synthèse du diagnostic territorial
- Les orientations stratégiques
- Le plan d'action
- L'engagement des partenaires
- La maquette financière
- Les résultats attendus du programme

VU le code de la Construction et de l'Habitat et notamment son article L. 302-2 ;

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU l'arrêté n°3243 du le 28 novembre 2018 portant sur l'homologation d'une opération de revitalisation du territoire à Saint-Dizier

VU la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée le 02 octobre 2021 signée par l'Etat, la Communauté d'agglomération Saint-Dizier Der & Blaise, La Porte du Der, Wassy et les partenaires du programme

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) dite chapeau et en conséquence d'intégrer un périmètre ORT multisite à Saint-Dizier, La Porte du Der et Wassy ;
- d'approuver la convention « Petites Villes de Demain » ;
- d'autoriser le Maire à signer ces conventions, les documents s'y rapportant et les futurs avenants pouvant s'y attacher.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2023

Référence
005

Objet de la délibération
SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION PORTANT PARTENARIAT EN VUE DE LA REVITALISATION DU BASSIN D'EMPLOI DE SAINT-DIZIER

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	19

Date de la convocation
02/02/2023

Date d'affichage
03/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 10/02/2023

Et

Publication ou notification du :
10/02/2023

L' an 2023 et le 9 Février à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : BOULANT OPHELIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, VIGNON DE MIGUEL Cécile
Absents : Mme ZUCCALI AGNES, M. HULIN PHILIPPE,

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION PORTANT PARTENARIAT EN VUE DE LA REVITALISATION DU BASSIN D'EMPLOI DE SAINT-DIZIER

La convention initiale signée le 27 novembre 2008 par les anciennes communautés de communes du nord de la Haute-Marne mettait en œuvre un partenariat qui concernait le Contrat de site du bassin de Saint-Dizier en vue de la revitalisation du territoire. Comme rappelé dans le préambule, la loi prévoit que les entreprises qui procèdent à un licenciement collectif affectant par son ampleur l'équilibre d'un bassin d'emploi, sont tenues de contribuer à la création d'activités et au développement des emplois sur ce même bassin d'emploi. A la signature de la convention en 2008, un fonds de mutualisation, géré par la Caisse des Dépôts et Consignation, a pu ainsi être mis en place. Il a permis le financement d'actions ayant pour but le développement économique du territoire dont la création d'emplois. Afin de pouvoir mobiliser le fonds restant, il est nécessaire d'actualiser la convention par la signature de l'avenant N°2 soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Ainsi après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer cet avenant et toute pièce s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2023

Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2023

Référence
006

Objet de la délibération
VENTE DE PARCELLE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	19

Date de la convocation
02/02/2023

Date d'affichage
03/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 10/02/2023

Et

Publication ou notification du :
10/02/2023

L' an 2023 et le 9 Février à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : BOULANT OPHELIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, VIGNON DE MIGUEL Cécile

Absents : Mme ZUCCALI AGNES, M.HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : VENTE DE PARCELLE

La commune a été saisie d'une proposition d'achat pour la parcelle cadastrée AC208 par les propriétaires riverains M. et Mme Dominique JEAN. Le Maire propose au Conseil de répondre favorablement à cette demande et de céder ce terrain de 509 m² au prix habituellement pratiqué de 3 € le m². Il précise que tous les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2023
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2023

Référence
007

Objet de la délibération
CREATION DE POSTE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	19

Date de la convocation
02/02/2023

Date d'affichage
03/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 9 Février à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : BOULANT OPHELIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, VIGNON DE MIGUEL Cécile

Absents : ZUCCALI AGNES, M. HULIN PHILIPPE,

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : CREATION DE POSTE

Sur proposition du Maire, le Conseil décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 15 février 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 10/02/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Et

Publication ou notification du :
10/02/2023

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2023
Le Maire

JEAN-ALAIN CHARPENTIER

